



## Assemblée des Etats parties

Distr.: Générale  
7 avril 2022

Original: Anglais

---

### Comité d'audit

#### Quinzième session

Tenue par liaison à distance le 7 - 8 mars 2022

## Rapport du Comité d'audit sur le travail de sa quinzième session

## Table des matières

<b>Résumé exécutif</b> .....	<b>3</b>
<b>I. Introduction</b> .....	<b>4</b>
<b>II. Questions de procédure liées à la quinzième session</b> .....	<b>4</b>
<i>A. Election des membres</i> .....	4
<i>B. Adoption de l'ordre du jour</i> .....	4
<i>C. Participation d'observateurs</i> .....	5
<b>III. Examen des questions à l'ordre du jour de la quinzième session</b> .....	<b>5</b>
<i>A. Valeurs et éthique</i> .....	5
1. Mise à jour sur la Charte d'éthique à l'échelle de la Cour .....	5
<i>B. Supervision des questions d'audit interne</i> .....	6
1. Rapports d'audit du Bureau de l'audit interne .....	6
2. Etat de la mise en œuvre du plan d'audit interne de 2021 et réévaluation des plans de travail de 2021 et 2022 .....	8
3. Rapport de la Cour sur la mise en œuvre des recommandations d'audit interne au 31 décembre 2021.....	9
4. Rapport du Bureau de l'audit interne sur les recommandations en suspens pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020.....	10
5. Mise à jour sur la performance annuelle de la directrice du Bureau de l'audit interne	10
6. Cinquième rapport conjoint de la Cour et du Bureau de l'audit interne sur les plans d'action pour la mise en œuvre des recommandations de l'évaluateur externe .....	11
7. Déclaration d'indépendance.....	11
<i>C. Supervision des questions d'audit externe</i> .....	12
1. Mise à jour par le BAI sur son travail.....	12
2. Rapport d'audit sur la gestion administrative de la Présidence et du Bureau du Procureur.....	12
<i>D. Gestion des risques</i> .....	12
1. Neuvième rapport actualisé sur la gestion des risques.....	12
2. Rapport du BAI sur la gestion des risques de la Cour pénale internationale .....	13
<i>E. Autres questions</i> .....	13
1. Plan de travail de la seizième session du Comité d'audit .....	13
<b>Annexe I : Liste des documents</b> .....	<b>14</b>

## Résumé exécutif

1. Le présent rapport résume les conclusions et recommandations de la quinzième session du Comité d'audit («CA») de la Cour pénale internationale («la Cour»), qui s'est tenue du 7 au 8 mars 2022. En raison des contraintes imposées par COVID-19, la session s'est tenue par liaison à distance. Le CA s'est axé dans sa quinzième session sur: a) valeurs et éthique; b) supervision des questions d'audit interne; c) supervision des questions d'audit externe ; d) suivi des recommandations précédentes; et d) autres questions.
2. Sous **valeurs et éthique**, le CA a noté que le programme de travail de la Charte d'éthique prendra en considération les politiques pertinentes relatives au harcèlement, au harcèlement sexuel, et à l'abus de pouvoir ainsi que la politique relative à l'exploitation et aux abus sexuels. Le CA a recommandé à la Cour de lui soumettre, pour son examen, le plan de travail du projet de la Charte d'éthique, y compris les délais, les tâches et les responsabilités.
3. Dans le cadre de sa **supervision des questions d'audit interne**, le CA a pris note des trois rapports d'audit soumis par le Bureau de l'audit interne (BAI) et rappelé l'amélioration générale de la présentation des rapports d'audit, et le besoin d'une amélioration continue du travail.
4. Le CA a recommandé au BAI d'informer la direction de la Cour de tout retard dans l'obtention des informations ou dans l'accès au personnel. En retour, le CA a recommandé à la Cour de fournir toute information requise par les auditeurs.
5. Le CA a exprimé des grandes inquiétudes quant au faible taux de mise en œuvre du plan d'audit de 2021 du BAI.
6. Le CA a exprimé ses préoccupations de ne pouvoir approuver le plan d'audit pour 2022, et attend que la directrice qui travaille encore sur ledit plan le lui soumette.
7. Le CA a été satisfait du travail effectué par la direction de la Cour pour mettre en œuvre les recommandations en suspens et attend avec intérêt la poursuite de la mise en œuvre de celles qui restent en suspens.
8. Le CA a souligné que le facteur temps ne devrait pas être le seul facteur dont il faudrait tenir compte pour clôturer les recommandations en suspens, et que d'autres facteurs devraient aussi être pris en considération, tels que l'incidence et le risque que celles-ci pourraient avoir sur les contrôles internes, et la conformité aux règlements et aux règles. De plus, le CA a souligné aussi la responsabilité conjointe de la directrice du BAI et la direction de la Cour d'évaluer de tels risques avant de clôturer toute recommandation.
9. Au sujet de **la supervision des questions d'audit externe**, le CA a reçu une mise à jour sur le travail du Comité d'audit et d'inspection de la République de Corée en 2022.
10. Dans le cadre de **sa gestion des risques**, le CA a reçu une mise à jour sur la gestion des risques de la Cour et attend avec intérêt de recevoir un rapport actualisé sur le nouvel examen complet du registre des risques à sa dix-septième session. En outre, le CA a examiné le rapport sur la gestion des risques présenté par le BAI et a noté l'amélioration générale en termes d'évaluation et de présentation. Le CA a enfin recommandé au BAI d'inclure l'« Appétit pour le risque » dans ses futures évaluations.
11. Sous **autres questions**, le CA a décidé que le programme de travail de sa seizième session qui se tiendra du 18 au 20 juillet 2022 sera axé sur les sujets suivants : la structure de gouvernance de la cour ; supervision des questions d'audit interne ; supervision des questions d'audit externe, y compris l'examen des états financiers de la Cour et du Fonds au profit des victimes ; audit de la performance du personnel temporaire et suivi des recommandations précédentes.

## I. Introduction

1. Le Comité d'audit de la Cour pénale internationale (CA) a tenu sa quinzième session du 7 au 8 mars 2022. En raison des contraintes imposées par COVID-19, la session s'est tenue par liaison à distance.
2. Le présent rapport résume les principaux résultats et les recommandations formulées par le CA à sa quinzième session. La documentation examinée par le CA est énumérée à l'Annexe I du présent rapport.
3. Les rapports du CA sont partagés avec la direction de la Cour pénale internationale (« la Cour »), le Bureau de l'audit interne (BAI) et l'auditeur externe, à des fins d'information et de suivi des recommandations, ainsi qu'avec les États parties et le Mécanisme de contrôle indépendant à titre d'information. Les rapports du CA sont accessibles au public sur sa page Web via le lien suivant:  
[https://asp.icc-cpi.int/en\\_menus/asp/AuditCommittee/Pages/default.aspx](https://asp.icc-cpi.int/en_menus/asp/AuditCommittee/Pages/default.aspx).

## II. Questions de procédure liées à la quinzième session

### A. Election des membres

4. A sa deuxième session en 2016, le CA a décidé que l'élection du Président et du Vice-Président, ainsi que la nomination du Rapporteur, auraient lieu au cours de la première session du CA de chaque année civile.
5. Pour 2022, le CA a réélu par consensus Mme Margaret Wambui Ngugi Shava (Kenya) à la présidence et M. Aiman Ibrahim Hija (Australie) à la vice-présidence, conformément à la partie F de sa Charte. Le CA a en outre renommé Mme Elena Sopková (Slovaquie) en tant que Rapporteur.

#### *Participation et services à la quinzième session*

6. Le CA a tenu trois réunions au cours de sa quinzième session. La session a été suivie par les membres suivants:
  - a. Mr. Samir Abu Lughod (Jordanie);
  - b. Mr. Aiman Ibrahim Hija (Australie);
  - c. Ms. Margaret Wambui Ngugi Shava (Kenya);
  - d. Ms. Elena Sopková (Slovaquie); et
  - e. Ms. Clarissa Van Heerden (Afrique du Sud).
7. Le Secrétaire exécutif du Comité du budget et des finances, M. Fakhri Dajani, a assuré le secrétariat du Comité d'audit et, avec son équipe, a fourni des services et un appui fonctionnels et logistiques.

### B. Adoption de l'ordre du jour

8. Le CA a adopté l'ordre du jour suivant pour sa quinzième session:
  - 1) Ouverture de la session
    - a. Election des membres
    - b. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
    - c. Participation des observateurs
  - 2) Valeurs et éthique
    - a. Mise à jour sur la Charte d'éthique à l'échelle de la Cour
  - 3) Supervision des questions d'audit interne
    - a. Rapports d'audit du Bureau de l'audit interne
      - i. Audit du cadre des communications externes de la Cour et Audit sur les dépenses de communication de la Cour
      - ii. Contrôles administratifs et financiers dans les bureaux de pays

- iii. Audit des réponses aux incidents
- b. Plan de travail et rapport annuel d'activité du BAI pour 2021 et mise en œuvre du plan d'audit interne de 2021 (T3 et T4)
- c. Réévaluation du plan de travail du BAI pour 2022
- d. Rapport de la Cour sur la mise en œuvre des recommandations d'audit interne au 31 décembre 2021
- e. Rapport du BAI sur les recommandations en suspens pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020
- f. Mise à jour sur la performance annuelle de la directrice du Bureau de l'audit interne
- g. Cinquième rapport conjoint du Bureau d'audit interne et de la Cour sur les plans d'action pour la mise en œuvre des recommandations de l'évaluateur externe
- h. Déclaration d'indépendance
- 4) Supervision des questions d'audit externe
  - a. Mises à jour par le Comité d'audit et d'inspection sur son travail
  - b. Rapport d'audit sur la gestion administrative de la Présidence et du Bureau du Procureur
- 5) Gestion des risques
  - a. Neuvième rapport actualisé sur la gestion des risques
  - b. Rapport du BAI sur la gestion des risques de la Cour pénale internationale
- 6) Autres questions
  - a. Plan de travail de la seizième session du Comité d'audit

### C. Participation d'observateurs

9. Le Président de la Cour, le juge Piotr Hofmański, a prononcé le mot de bienvenue au nom de la Cour. Le Greffier de la Cour, Mr. Peter Lewis, s'est adressé au CA en séance à huis clos. Le directeur de la Division des services de gestion a fourni des mises à jour sur diverses questions, dont la mise en œuvre des recommandations d'audit.
10. Le point focal pour le Contrôle de gestion du budget du Groupe de travail de La Haye du Bureau de l'Assemblée des États parties, S.E. M. William Roelants de Stappers, Ambassadeur de Belgique, a eu un échange de vues avec le CA sur une variété de questions y relatives.
11. Les représentants de l'auditeur externe, le Conseil de contrôle et de l'inspection de Corée, a informé le Comité sur le plan d'audit pour 2022.
12. L'auditeur en chef du BAI a résumé les principales conclusions et recommandations des rapports d'audit lors de la première journée, et la directrice du BAI s'est adressée au CA durant la seconde journée.
13. Le Comité a tenu à remercier tous les observateurs pour leurs présentations.

## III. Examen des questions à l'ordre du jour de la quinzième session

### A. Valeurs et éthique

#### 1. Mise à jour sur la Charte d'éthique à l'échelle de la Cour

14. En 2017, sur la base de la recommandation du CA de travailler sur une Charte d'éthique à l'échelle de la Cour, la Cour a commencé à travailler sur la Charte et a tenu le CA informé régulièrement de son progrès. Le Comité a apprécié le fait que la Cour avait suivi la recommandation du CA de recourir à une capacité interne ayant l'expertise adéquate pour élaborer ladite Charte. La Cour a informé le CA qu'un poste de personnel temporaire a été rempli pour remplacer un Agent des ressources humaines qui est en congé spécial sans traitement. Le titulaire de ce poste temporaire possède une expérience adéquate dans ce domaine et travaillera sur la Charte d'éthique dont la finalisation est planifiée pour septembre 2022.

15. La Cour a déclaré qu'une analyse des lacunes au niveau du cadre des valeurs et de l'éthique de la Cour a été effectuée en 2017, et qu'une nouvelle instruction administrative concernant l'exploitation et les abus sexuels a été proposée et sera promulguée au cours de 2022. De plus, les services d'un Ombudsman seront établis au cours de 2022.

#### ***CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS***

16. Le CA a noté que programme de travail de la Charte d'éthique prendra en considération les politiques pertinentes relatives au harcèlement, au harcèlement sexuel, et à l'abus de pouvoir, et aussi à la Politique relative à l'exploitation et aux abus sexuels.

**17. Le CA a recommandé que la Cour lui soumette le plan de travail du projet de la Charte d'éthique, y compris les délais, les tâches et les responsabilités.**

### **B. Supervision des questions d'audit interne**

#### **1. Rapports d'audit du Bureau de l'audit interne**

18. Le Comité d'audit a pris note des trois rapports d'audit soumis par le Bureau de l'audit interne (BAI) et a rappelé l'amélioration générale de la présentation des rapports d'audit, et le besoin d'une amélioration continue du travail.

##### a) Audit des réponses aux incidents

19. L'audit a examiné les contrôles décrits par la Section de la sécurité de l'information au sein de la Cour, pour s'assurer que les politiques, les normes et les procédures établies, là où applicable, sont alignées sur les meilleures pratiques, telles que ISO/IEC 27000, pour déterminer si l'organisation a élaboré et mis en œuvre les processus nécessaires en vue de répondre efficacement aux incidents liés à la sécurité et atténuer leur impact.

#### ***CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS***

20. Le CA a noté que le rapport d'audit intitulé « Audit sur les réponses aux incidents » n'a avancé aucune recommandation, étant donné que les résultats des tests menés lors de l'audit se sont révélés satisfaisants et que le BAI n'a noté aucune exception à l'égard de l'aptitude de la Politique de réponse aux incidents n'a été constatée.

21. Le CA a noté que l'audit a testé deux attributs de contrôle dans deux situations dans le cadre de l'échantillon sélectionné. Cependant, l'audit a omis d'inclure un test ou une simulation sur le « contrôle d'accès » aux informations confidentielles ou aux zones restreintes de la Cour.

**22. Le CA a recommandé que le BAI considère de mener des tests ou des simulations sur le contrôle d'accès dans le cadre de missions futures similaires, afin de s'assurer que le contrôle d'accès est en place et fonctionne efficacement.**

##### b) Audit des contrôles administratifs et financiers dans les bureaux de pays

23. Le rapport d'audit intitulé « Audit des contrôles administratifs et financiers dans les bureaux de pays » a contenu quatre recommandations. L'audit a couvert la période allant de janvier 2019 à mai 2021 dans quatre pays de situation, à savoir, la Géorgie, le Mali, la Côte d'Ivoire et la République centrafricaine, pour évaluer l'efficacité, l'exactitude et la pertinence des contrôles administratifs et financiers établis afin d'appuyer les opérations dans les bureaux de pays. Suite aux résultats des tests détaillés menés sur les transactions de dépenses au titre de la Petite caisse et des engagements de dépenses (MODs), l'audit n'a observé aucun cas de non-conformité.

**CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

24. Le CA a noté que le rapport d'audit a inclus des conseils à l'attention des cadres supérieurs de la Cour, qui ne faisaient pas partie du champ d'étude de l'audit. Ces conseils ont mis l'accent sur le besoin d'avoir des politiques et des procédures souples et flexibles en matière de recrutement et de contrats du personnel ; des processus d'approvisionnement ; de renforcer les capacités des techniciens en technologie de l'information, afin de résoudre les problèmes matériels et logiciels dans les bureaux de pays ; et de simplifier et automatiser le processus d'établissement de rapports.

25. Le CA a noté que le rapport d'audit contenait une annexe sur l'état des recommandations d'audit précédentes, sachant que le CA avait précédemment recommandé de faire un suivi sur la mise en œuvre de ces recommandations. Cependant, le rapport d'audit a omis d'inclure l'information contextuelle de base sur le nombre de bureaux de pays, leurs adresses et d'autres informations utiles.

26. Le CA a applaudi l'approche utilisée pour réaliser l'audit, qui a inclus l'administration d'un questionnaire détaillé couvrant les douze objectifs de contrôle de l'audit. Cependant, ce questionnaire aurait ajouté de la valeur au rapport d'audit, s'il avait été annexé audit rapport.

**27. Le CA a recommandé que le BAI inclue l'information contextuelle de base telle que le nombre de bureaux de pays, leurs adresses et d'autres informations utiles, dans le cadre de futures missions d'audit sur les bureaux de pays.**

**28. Le CA a recommandé que, dans le cas où un « questionnaire » sera utilisé dans de futures missions d'audit, le BAI en attache une copie vierge en annexe au rapport d'audit.**

c) Audit du cadre des communications externes de la Cour et Audit sur les dépenses de communication de la Cour

29. Le rapport d'audit intitulé « Audit du cadre des communications externes de la Cour et Audit sur les dépenses de communication de la Cour » a contenu neuf recommandations à risque moyen, dont une a été rejetée par la Cour. L'audit a consisté en un examen qualitatif et quantitatif du processus de communication externe, couvrant l'information et la sensibilisation au public, et des dépenses y relatives, afin de s'assurer qu'une communication efficace et opportune – excluant la communication diplomatique - pouvait être accomplie. La période couverte par le rapport allait de janvier 2019 à mai 2021.

**CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

30. Le CA a été satisfait de l'information fournie dans le rapport ainsi que de la méthodologie suivie par le BAI.

d) Observation générale

**CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

31. Le CA a noté en général l'absence d'un calendrier spécifique convenu avec la Cour pour examiner et mettre en œuvre chacune des recommandations soulevées par le BAI.

**32. Le CA a recommandé que, dans le cadre de futures missions d'audit, le BAI convienne, si possible, avec la direction de la Cour d'un calendrier pour la mise en œuvre de chaque recommandation soulevée.**

## 2. Etat de la mise en œuvre du plan d'audit interne de 2021 et réévaluation des plans de travail de 2021 et 2022

### *Plan d'audit interne de 2021*

33. A sa quatorzième session, le CA avait fait part de ses préoccupations quant à la faisabilité de compléter les plans d'audit de 2021<sup>1</sup> et 2022, et a demandé au BAI de réévaluer les deux plans au plus tard fin août 2021. En novembre 2021, le BAI a présenté un plan d'audit révisé pour 2022 ainsi que l'état de la mise en œuvre de celui de 2021.

34. A sa quinzième session, le CA a de nouveau fait part de ses préoccupations quant à la mise en œuvre des plans d'audit, sachant que le BAI a pu achever six de 12 missions pour 2021 avec un taux de mise en œuvre de 54% (soit 392 de jours d'audit mis en œuvre sur les 607 jours d'audit planifiés) tel que le montre le tableau 1 ci-dessous. En d'autres termes, chaque membre d'audit a achevé, en moyenne, deux missions seulement en 2021.

35. Lorsqu'elle a été interrogée sur le faible taux de mise en œuvre du plan d'audit de 2021, la directrice du Bureau de l'audit interne a expliqué que l'équipe d'audit a connu des retards dans l'accès à l'information et à la documentation, ainsi qu'aux principaux intervenants pour les audits planifiés. De plus, la directrice a informé le CA que deux missions d'audit ont été déplacées du plan d'audit de 2021 à celui de 2022.

**Tableau 1 – Missions d'audit interne pour 2021**

Rapports	Soumis à	Publié le
Evaluation de l'efficacité de la stratégie pour l'établissement, la réduction ou la fermeture des bureaux de pays	CA14	25/05/2021
Audit du cadre de communication externe de la Cour et Audit sur les dépenses de communication de la Cour <sup>2</sup>	CA15	17/12/2021
Processus de recrutement de la Cour	Reporté à 2022	
Audit de l'efficacité de la mise en œuvre d'un processus de validation basé sur le risque et conformité à la politique établie	CA14	11/06/2021
Audit sur les contrôles administratifs et financiers placés sur les contrats d'approvisionnement, la surveillance et le contrôle du budget approuvé, les niveaux de dotation et les voyages officiels au Bureau du Procureur	Non complété encore	
Contrôles administratifs et financiers dans les bureaux de pays: Examen d'une autoévaluation dûment complétée, test d'échantillon et identification des domaines d'amélioration	AC15	01/12/2021
Audit du cadre de l'obligation de diligence de la Cour couvrant les processus et les initiatives mis en œuvre ou coordonnés par l'Unité de médecine du travail au siège social et les bureaux de pays	Non complété encore	
Audit de la stratégie de traitement des demandes judiciaires et du processus implanté par le bureau du Greffe	Non complété encore	
Audit des réponses aux incidents	AC15	27/10/2021
Audit de la gestion de l'accès logique lié aux systèmes gérés par VPRS, CMS, SAP, IMSS, VWS et ID	Non complété encore	
Audit des exigences relatives aux utilisateurs de la plateforme de gestion des tâches judiciaires	Non complété encore et inclus dans le plan d'audit de 2022	
Services consultatifs: Leçons apprises sur la gestion des crises, y compris l'animation d'ateliers, de groupes de travail et de sondages entrepris par le BAI sur les leçons apprises à partir de la gestion de la crise du Covid-19, à intégrer dans les processus futurs	CPI	30/12/2021

<sup>1</sup> Approuvé par le Comité d'audit à sa onzième session.

<sup>2</sup> Sur recommandation du Comité, ces deux missions d'audit ont été regroupées en une.

### *Plan d'audit interne proposé pour 2021*

36. Le CA avait demandé, préalablement à sa quinzième session, un plan de travail réaliste proposé par le Bureau de l'audit interne pour 2022<sup>3</sup> et les critères de planification. La directrice du Bureau de l'audit interne a informé le CA que le plan d'audit interne proposé pour 2022 sera amendé encore une fois et examiné conjointement avec la haute direction, et sera présenté à nouveau au Comité pour examen.

#### **CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

37. Le CA a noté avec préoccupation les défis exprimés par le BAI en accomplissant son plan d'audit pour 2021, où l'équipe d'audit a connu des retards dans l'accès à l'information et à la documentation, ainsi qu'aux principaux intervenants pour les audits planifiés.

38. Le directeur de la Division des services de gestion a répondu que le BAI avait été demandé d'acheminer à son bureau toute préoccupation ou retard que l'équipe d'audit pourrait rencontrer en menant ses audits, en tenant compte du volume élevé du travail et la mise en œuvre des recommandations de l'Examen des experts indépendants. Le CA a noté que les entités auditées ont éprouvé de la « fatigue d'audit » due aux nombreuses demandes des intervenants et à la répétition d'audits similaires qui n'auraient pas abouti à des conclusions à risque élevé.

**39. Le CA a recommandé que la Cour fournisse à l'équipe d'audit toute information requise sans aucun délai.**

**40. Le CA a recommandé que la directrice du Bureau de l'audit interne se concerte avec la direction de la Cour sur les missions d'audit identifiées pour 2022 et 2023, qui aideraient la Cour dans son plan stratégique, et d'éviter toute duplication quand d'autres examinateurs se penchent sur les mêmes domaines.**

**41. Le CA a recommandé que la directrice du Bureau de l'audit interne lui soumette le plan d'audit révisé pour 2022 au plus tard le 30 avril 2022.**

**42. Le CA a recommandé que la directrice du Bureau de l'audit interne soumette le plan d'audit proposé pour 2023 préalablement à sa seizième session.**

### **3. Rapport de la Cour sur la mise en œuvre des recommandations d'audit interne au 31 décembre 2021**

43. Le CA a examiné le rapport de la Cour sur la mise en œuvre des recommandations d'audit interne au 31 décembre 2020 et a noté que la Cour avait travaillé sur 72 recommandations d'audit interne émises au cours des années précédentes, qui demeuraient ouvertes. A la fin de 2021, le nombre de recommandations ouvertes s'élevait à 38, représentant une réduction de 47%. En 2021, le BAI a émis 24 nouvelles recommandations à la Cour concernant le Greffe, dont quatre ont été mises en œuvre et une, rejetée, portant le nombre total des recommandations en suspens à 574 à la fin de 2021.

#### **CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

44. Le CA a été satisfait du travail effectué par la direction de la Cour pour mettre en œuvre les recommandations en suspens et attend avec intérêt la poursuite de la mise en œuvre de celles qui restent en suspens.

<sup>3</sup> AC/14/9 et AC/14/9-Anx.1.

<sup>4</sup> 57 recommandations en suspens = 38 des années précédentes + 19 (24 récemment émises – 4 mises en œuvre – 1 rejetée).

45. Le CA a été informé par la directrice du Bureau de l'audit interne lors de sa quatorzième session que, conformément à la politique du BAI, les recommandations qui demeurent en suspens et inactives pour plus de cinq années seront clôturées, sauf si le propriétaire de la recommandation en a décidé autrement.

46. Le CA a noté que, conformément à sa politique, le BAI a clôturé les six recommandations en suspens de l'audit « Cadre de gestion des crises » datant de 2016 et que de nombreuses questions ont été couvertes dans son rapport sur l'engagement consultatif sur les leçons apprises en matière de gestion des crises. Le BAI a informé qu'il procèdera à un audit additionnel sur la gestion des crises en vue d'évaluer les contrôles en place à l'époque. De plus, le CA a noté que le BAI a clôturé cinq recommandations en suspens de l'audit sur « la Sécurité informatique ».

47. Le CA a souligné que le facteur temps ne devrait pas être le seul facteur dont il faudrait tenir compte pour clôturer les recommandations en suspens, et que d'autres facteurs devraient aussi être pris en considération, tels que l'incidence et le risque que celles-ci pourraient avoir sur les contrôles internes, et la conformité aux règlements et aux règles. De plus, le CA a souligné aussi la responsabilité conjointe du BAI et la direction de la Cour d'évaluer de tels risques avant de clôturer toute recommandation.

#### **4. Rapport du Bureau de l'audit interne sur les recommandations en suspens pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020**

48. A sa quatorzième session, le CA a demandé à la directrice du Bureau de l'audit interne de soumettre de l'information sur les recommandations en suspens pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020<sup>5</sup>. A sa quinzième session, le CA a examiné le rapport : « Recommandations d'audit interne pour la période 2017-2020 »<sup>6</sup>.

#### **CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

49. Le CA a noté qu'il y avait 38 recommandations, à savoir une datant de 2017, 10 de 2018, 14 de 2019 et 13 de 2020.

**50. Le CA a recommandé que le Bureau de l'audit interne présente les recommandations en suspens actuelles dans un tableau de bord, en soulignant les lacunes de contrôle principales, et les problèmes de non-conformité.**

#### **5. Mise à jour sur la performance annuelle de la directrice du Bureau de l'audit interne**

51. A sa treizième session<sup>7</sup>, le CA a recommandé que la Présidente du Comité d'audit continue à travailler avec la directrice du Bureau de l'audit interne et les bureaux pertinents de la Cour sur l'évaluation annuelle de la performance de la Directrice du Bureau de l'audit interne, et de mettre le Comité à jour à sa quatorzième session.

52. A sa quatorzième session, le CA a noté que la directrice du BAI et la Présidente du CA avaient convenu des objectifs de performance.

53. La Présidente a mis le Comité à jour sur l'évaluation annuelle de la performance de la directrice du Bureau de l'audit interne.

<sup>5</sup> AC/14/5, para. 70.

<sup>6</sup> AC/15/18.

<sup>7</sup> AC/13/5, para. 78.

**CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

54. Le CA a rappelé que la gestion de la performance est un procès continu de communication entre un superviseur et son employé, ayant lieu tout au long de l'année, en appui à la réalisation des objectifs stratégiques de l'organisation. Le processus de communication consiste à clarifier les attentes, établir des objectifs, identifier des buts, fournir un feedback, et examiner les résultats. Conformément à l'article 76 de la Charte du Comité d'audit, le Comité a apprécié la mise à jour de la Présidente du Comité d'audit.

**6. Cinquième rapport conjoint de la Cour et du Bureau de l'audit interne sur les plans d'action pour la mise en œuvre des recommandations de l'évaluateur externe**

55. A sa quatorzième session, le CA a noté que 22 des 25 recommandations émises ont été mises en œuvre et que trois recommandations ne l'ont pas été. A sa quinzième session<sup>8</sup>, le CA a examiné le cinquième rapport conjoint de la Cour et du Bureau de l'audit interne sur les plans d'action pour la mise en œuvre des recommandations de l'évaluateur externe.<sup>9</sup>

**CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

56. Le CA a noté que les recommandations en suspens concernent les discussions en cours à propos de la plateforme de mécanisme d'examen, et que la situation demeure inchangée.

**57. Le CA a recommandé à la Cour de le tenir informé des résultats de la plateforme de mécanisme d'examen à sa dix-septième session sur les deux recommandations en suspens liées à la Charte du Bureau de l'audit interne.**

**7. Déclaration d'indépendance**

58. La norme 1100 de l'Institut des Vérificateurs internes - « Indépendance et Objectivité » stipule : L'audit interne doit être indépendant et les auditeurs internes doivent effectuer leur travail avec objectivité.

59. La Charte du Bureau de l'audit interne (para. V) stipule : « Le directeur tiendra le Comité d'audit informé de l'indépendance organisationnelle du BAI, y compris ses activités d'audit interne, et ce, sur base annuelle. »

**CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

60. Le CA a pris note des préoccupations exprimées par la directrice du Bureau de l'audit interne quant aux retards croissants à obtenir l'information et la disponibilité limitée des entités auditées, au cours de la performance de son mandat, ce qui a eu des répercussions négatives sur la mise en œuvre du plan d'audit du BAI.

**61. Le CA a recommandé que la directrice du Bureau de l'audit interne informe la direction de la Cour de tout retard dans l'obtention ou l'accès à l'information, et de mettre le CA à jour sur cette question lors de sa dix-septième session, dans le cadre de la déclaration d'indépendance.**

**62. Le CA a demandé que Bureau de l'audit interne documente ces retards à obtenir l'information ou à accéder aux entités auditées, et d'essayer, si possible, de développer d'autres méthodes de travail pour réaliser ses engagements.**

<sup>8</sup> AC/14/5, para. 37.

<sup>9</sup> AC/15/10.

## C. Supervision des questions d'audit externe

### 1. Mise à jour par le BAI sur son travail

63. A sa vingtième session, l'Assemblée avait accepté la proposition de l'auditeur externe de procéder à un audit sur la performance du personnel de la section d'Aide judiciaire et temporaire<sup>10</sup>. Le Comité a apprécié la présentation par le BAI de son plan de travail pour 2022, qui inclut l'audit des états financiers de la Cour et du Fonds au profit des victimes, ainsi que l'audit de la performance du personnel temporaire.

#### **CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

64. Le CA a été informé que l'audit de la performance de la section d'Aide judiciaire ne sera pas réalisé en 2022. Le CA a noté que les rapports d'audit seront présentés au plus tard mi-juillet 2022.

**65. Le CA a recommandé que le Conseil de contrôle et de l'inspection fasse de son mieux pour présenter son rapport d'audit sur les états financiers de la Cour et du Fonds au profit des victimes, ainsi que le rapport d'audit sur le personnel temporaire, préalablement à sa seizième session, en vue de pouvoir examiner les rapports et de soumettre les recommandations nécessaires à l'Assemblée.**

### 2. Rapport d'audit sur la gestion administrative de la Présidence et du Bureau du Procureur

66. Le CA a examiné le rapport d'audit sur la gestion administrative de la Présidence et du Bureau du Procureur<sup>11</sup>. L'auditeur externe sortant avait évalué l'organisation administrative et la gestion de la Présidence et du Bureau du Procureur, excluant les initiatives et les décisions juridictionnelles de ces deux organes. L'audit avait eu lieu au siège de la Cour entre le 5 et 16 juillet 2021. L'auditeur externe sortant avait émis une seule recommandation identifiée comme priorité 1, qui requiert l'attention immédiate de la direction de la Cour, ainsi que 20 observations d'ordre organisationnel, tout en gardant en tête les 384 recommandations déjà émises par l'Examen des experts indépendants.

#### **CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

67. Le CA a noté que la Cour travaillait sur la seule recommandation<sup>12</sup> émise par l'auditeur externe sortant.

**68. Le CA a recommandé que la Cour le tienne informé, lors de sa dix-septième session, de l'état de mise en œuvre de la seule recommandation émise dans le rapport d'audit sur la gestion administrative de la Présidence et du Bureau du Procureur.**

## D. Gestion des risques

### 1. Neuvième rapport actualisé sur la gestion des risques

69. Le Comité d'audit a reçu le neuvième rapport actualisé sur la gestion des risques de la Cour.<sup>13</sup> Au cours de 2021, la Cour a entrepris des activités sur la gestion des risques selon une approche structurée, conformément avec l'instruction administrative sur la gestion des risques. Le Comité de gestion des risques a collaboré avec les gestionnaires de la Cour et a recueilli et

<sup>10</sup> ICC-ASP/20/31, annexe I, para.12.

<sup>11</sup> AC/15/6.

<sup>12</sup> L'auditeur externe recommande, (i) de nommer, là où justifié par le besoin d'avoir une interface viable avec les services de support du Greffe, des partenaires professionnels au sein des Programmes Majeurs I et II, utilisant les Procédures Opératoires Standards approuvées de toutes les parties, et (ii) de définir pour chacun des partenaires les responsabilités et le niveau de service prévu.

<sup>13</sup> AC/15/9.

examiné des mises à jour sur l'état des registres des risques au niveau opérationnel. De plus, le Comité de gestion des risques a contacté les propriétaires des risques stratégiques de la Cour et a mis à jour le registre des risques de la Cour.

#### **CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

70. Le CA a pris note du neuvième rapport actualisé sur la gestion des risques de la Cour.

**71. Le CA attend avec intérêt de recevoir un rapport actualisé sur le nouvel examen complet du registre des risques, à sa dix-septième session.**

#### **2. Rapport du BAI sur la gestion des risques de la Cour pénale internationale**

#### **CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

72. Le CA a examiné le rapport sur la gestion des risques présenté par le BAI<sup>14</sup> et noté l'amélioration générale en termes d'évaluation et de la présentation. Le CA a également noté que des domaines additionnels ont été inclus dans l'évaluation d'audit, tel que précédemment recommandé par le CA, mais que l'exercice a omis d'inclure des informations et une évaluation de « l'Appétit pour le risque ».

**73. Le CA a enfin recommandé que le BAI inclue l'« Appétit pour le risque » dans ses futures évaluations de la gestion des risques de la Cour, et de lui soumettre son évaluation à sa dix-septième session.**

74. Le BAI a pour mandat de présenter un rapport<sup>15</sup> sur la mise en œuvre et le suivi d'un processus adéquat de gestion intégrée du risque au sein de la Cour. De plus, la norme professionnelle 2000 de l'Institut des vérificateurs internes stipule : « Le responsable de l'audit interne doit gérer cette activité de façon à garantir une assurance relative à la gestion des risques. »

#### **E. Autres questions**

##### **1. Plan de travail de la seizième session du Comité d'audit**

75. Le CA a décidé que le programme de travail de sa seizième session qui se tiendra du 18 au 20 juillet 2022 sera axé sur les sujets suivants : valeurs et éthique ; supervision des questions d'audit interne ; supervision des questions d'audit externe, y compris l'examen des états financiers de la Cour et du Fonds au profit des victimes ; et suivi des recommandations précédentes.

\*\*\*

<sup>14</sup> AC/15/16.

<sup>15</sup> Charte du Comité d'audit : Para L.2.d.

## Annexe I : Liste des documents

<i>Titre</i>
Ordre du jour provisoire de la quinzième session du Comité d'audit
Etat de la mise en œuvre du plan d'audit de 2021 au 31 mars 2021 et Annexes
Etat de la mise en œuvre du plan d'audit de 2021 au 30 septembre 2021 et Annexes
Etat de la mise en œuvre du plan d'audit de 2021 au 31 décembre 2021 et Annexes
Sujets potentiels du Comité d'audit et d'inspection de Corée en vue de l'audit de performance en 2022
Rapport d'audit sur la gestion administrative de la Présidence et du Bureau du Procureur
Audit sur les réponses aux incidents
Audit des contrôles administratifs et financiers dans les bureaux de pays
Audit du cadre des communications externes de la Cour et Audit sur les dépenses de communication de la Cour
Neuvième rapport actualisé sur la gestion des risques de la Cour et Annexes
Cinquième rapport conjoint de la Cour et du Bureau de l'audit interne sur les plans d'action pour la mise en œuvre des recommandations de l'évaluateur externe
Rapport de la Cour sur la mise en œuvre des recommandations d'audit interne au 31 décembre 2021
Mise à jour sur le développement d'une Charte d'éthique à l'échelle de la Cour pour la quinzième session du Comité d'audit
Rapport annuel du Bureau de l'audit interne sur la mise en œuvre des recommandations d'audit : situation au 31/12/2021
Rapport sur la gestion des risques par la Cour pénale internationale en date de janvier 2022
Rapport sur les activités d'audit du Bureau de l'audit interne en 2021
Recommandations d'audit interne en cours au 21 janvier 2022